

## Master professionnel Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale

### ■ Tableau des UE et contrôle des connaissances

L'année M2, voie professionnelle « Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale », conjugue le renforcement de l'approche pluridisciplinaire à l'occasion de réalisations de projets associant le jeu instrumental et vocal dans la création multimedia et l'approfondissement de la formation disciplinaire dans le cadre d'enquêtes et d'études effectuées dans les établissements de rattachement à l'étranger. Les étudiants rédigent un mémoire à l'issue de leurs séjours d'étude.

Les enseignements disciplinaires (UE1 et UE2) proposent des séminaires portant sur des thématiques communes aux différents travaux d'études et de recherche retenus par les étudiants de la voie professionnelle et une combinaison de cours individuels de pratique instrumentale ou vocale, de cours d'ensemble consacrés à des répertoires d'esthétiques diverses et de cours préparant la production publique d'une réalisation multimedia au 2<sup>e</sup> semestre.

Le séjour d'études effectué dans des établissements étrangers partenaires (UE3) est d'une durée de 3 à 6 semaines. Le programme de recherches, enquêtes et entretiens est établi avec l'établissement d'accueil. L'établissement d'accueil valide l'attestation de suivi de recherches, enquêtes et entretiens réalisés pendant le séjour d'études. Les observations, enquêtes et entretiens réalisés à l'occasion de ce séjour sont des apports essentiels à la rédaction du mémoire final. Le sujet du mémoire final, rédigé dans le cadre de l'UE6, porte sur la comparaison entre les pédagogies de la musique instrumentale ou vocale (progression des acquis, répertoires et périodes stylistiques abordés, systèmes institutionnels, contexte social des pratiques musicales) en France et dans le pays où les recherches et stages pratiques auront été accomplis. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury présidé par Monsieur Daniel DURNEY, responsable de la spécialité.

<b>SEMESTRE 3</b> (CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique)									
Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficients			
	CM	TD	TP			CC	CT	EP	coef.
<b>UE1 Enseignements Outils</b>				<b>25</b>	<b>10</b>				<b>2</b>
Composition/Improvisation et jeu instrumental/vocal dans la création multimedia	12,5			12,5	5	oral 1			1
Pratique instrumentale ou vocale sur des répertoires d'esthétiques diverses		12,5		12,5	5	oral 1			1
<b>UE2 Enseignements disciplinaires</b>				<b>12,5</b>	<b>5</b>				<b>1</b>
Thématiques communes aux travaux des étudiants de la voie professionnelle	12,5			12,5	5	écrit 1			1
<b>UE3 Séjour d'études à l'étranger (3 à 6 semaines)</b>					<b>15</b>	suivi 3			<b>3</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>25</b>	<b>12,5</b>		<b>37,5</b>	<b>30</b>				<b>6</b>

<b>SEMESTRE 4</b> (CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal- écrit, oral ; EP = épreuve pratique)									
Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficients			
	CM	TD	TP			CC	CT	EP	coef.
<b>UE4 Enseignements Outils</b>				<b>30,5</b>	<b>10</b>				<b>2</b>
Réalisation publique d'un projet artistique pluridisciplinaire	18			18	5		CT coef. 1		1
Pratique instrumentale ou vocale sur des répertoires d'esthétiques diverses		12,5		12,5	5			EP coef. 1	1
<b>UE5 Enseignements disciplinaires</b>				<b>12,5</b>	<b>5</b>				<b>1</b>
Thématiques communes aux travaux des étudiants de la voie professionnelle	12,5			12,5	5	Suivi coef. 1			1
<b>UE6 Travail d'Etudes et de Recherche</b>					<b>15</b>		Soutenance 3		<b>3</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>30,5</b>	<b>12,5</b>		<b>43</b>	<b>30</b>				<b>6</b>

#### ■ **Modalités de contrôle des connaissances**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

#### **Sessions d'examen**

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

#### **Règles de validation et de capitalisation :**

##### Principes généraux :

#### **Compensation :**

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10.

Une compensation sera calculée entre les deux semestres de la même année.

Le M2 est validé si la moyenne des 2 semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

#### **Capitalisation :**

Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

